Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 1

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

_____affaires _____fédérales

M. Rudolf Gnägi, président de la Confédération

(C.P.S.) L'Assemblée fédérale a élu dernièrement le président de la Confédération pour 1971 en la personne de M. Rudolf Gnägi, vice-président du Conseil fédéral et chef du Département militaire.

Né le 3 août 1917, le nouvel élu est âgé de 53 ans ; il occupe depuis cinq ans seulement le siège traditionnellement attribué au canton de Berne au sein du gouvernement central. Ayant terminé ses études de droit à l'Université de Berne par le brevet d'avocat, M. Gnägi pratique le barreau pendant deux ans avant d'assumer le secrétariat du parti bernois et suisse des paysans, artisans et bourgeois. Ce poste devait lui ouvrir toutes grandes les portes du Conseil-exécutif du canton de Berne en 1952, où il dirigea le département de l'économie publique pendant onze ans. Cette période se recouvre avec celle de son mandat de conseiller national.

Le conseiller fédéral F.T. Wahlen, étant démissionnaire, l'Assemblée fédérale élit, pour le remplacer, M. Rudolf Gnägi le 8 décembre 1965. La charge du Département politique que dirigeait alors M. Wahlen fut attribuée à M. Spühler, et le nouvel élu succéda à ce dernier à la tête du Département des transports et communications et de l'énergie. Trois ans plus tard, lorsque M. Celio abandonna le Département militaire pour reprendre les finances, ce fut M. Gnägi qui lui succéda dans la charge peut-être la plus in-

grate du gouvernement. Nous lui présentons nos meilleurs vœux pour son année présidentielle.

M. Nello Celio, vice-président du Conseil fédéral

(C.P.S.) Est-il encore besoin de présenter à l'électeur suisse l'homme qui représente le Tessin au Conseil fédéral depuis le début de 1967 ? En trois ans, d'abord à la tête du Département militaire, puis comme chef du Département des finances, M. Nello Celio est devenu l'une des figures les plus populaires du gouvernement, tant par sa haute compétence que par son tempérament.

Rappelons cependant que le nouveau vice-président du Conseil fédéral est né le 12 février 1914 à Quinto, dans la Lévendine. Il fit toutes ses études de droit aux université de Bâle et de Berne et obtint le grade de docteur en droit en 1937, c'està-dire à l'âge de 23 ans, déjà. Après avoir fonctionné comme secrétaire du Département tessinois de l'intérieur, il fut procureur général du canton du Tessin avant d'être élu au Conseil d'Etat en 1946. Il devait abandonner son mandat en 1959 pour ouvrir une étude d'avocat à Lugano. Il ne siégeait au Conseil national que depuis trois ans lorsque l'Assemblée fédérale l'élit. le 14 décembre 1966. au Conseil fédéral, où il succéda à M. Paul Chaudet à la tête du Département militaire. C'est une très forte personnalité qui accédera, le 1er janvier 1972, à la présidence de la Confédération.

Fondation suisse pour la vieillesse

(A.T.S.) La Fondation pour la vieillesse a versé plus de 4 millions de francs en 1969, à plus de 19.000 vieillards indigents. à titre d'aides individuelles. Cette aide est rendue nécessaire par les lacunes de l'A.V.S. des prestations complémentaires cantonales et d'autres aides cantonales et communales. Il s'agit notamment du financement des frais de maladie et de médicaments. En outre, la fondation a dépensé plus de 3,8 millions de francs pour d'autres activités, comme les visites à domicile (6.000), les problèmes de logements (2.000) ou les consultations (8.200).

Ces chiffres sont donnés dans le rapport pour 1969 du comité de direction de la fondation suisse pour la vieillesse. Le développement et l'élargissement des aides personnelles pour tous les vieillards, mis en œuvre depuis plusieurs années, gagnent toujours plus d'impor-

EPICERIE FINE

VERNETTE 8 PRADER

(Langwies-Grisons)
S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS THÉS

PRODUITS EXOTIQUES

et ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine PARIS-14°

Tél. 783-04-47 734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

tance, souligne le rapport : au premier rang se placent les offices d'aide et de conseils, dont 34 ont été créés dans 19 cantons en 1969. Parmi les multiples offres de la fondation, signalons encore les semaines de vacances pour personnes âgées qui, à côté de leur vertu thérapeutique, présentent un caractère social de lutte contre l'isolement, le service de repas à domicile et la gymnastique pour personnes âgées.

Suppression de la ligne aérienne Berne-Paris

(A.T.S.) Reliant Paris à Berne pour un dernier vol direct, le « Fokker F 27 Friendship » biturbopropulseur de la Swissair s'est posé le 31 octobre sur l'aérodrome de Berne-Belpmoos. Depuis son ouverture en 1967, cette seule ligne aérienne internationale au départ de la ville fédérale, n'a jamais atteint la rentabilité prévue. En 1967, en effet, le nombre moyen des passagers sur chaque vol était de 13,6 pour passer à 13,3 en 1968, 14,1 en 1969 et enfin 12,7 en 1970. Ainsi, le taux moyen d'occupation des appareils affectés à cette ligne - des « Fokker » de 40 ou 44 places - a varié entre 29 et 35 %. Les pertes enregistrées par Swissair au cours de cette exploitation déficitaire se sont élevées à plusieurs millions. Telles sont les raisons de la suppression de cette ligne qui ne figure plus sur le nouvel horaire entré en vigueur.

Le Prix Rembrandt à un artiste suisse

(A.T.S.) La fondation Johann Wolfgang Goethe a décerné le Prix Rembrandt, d'une valeur de 10.000 francs, au peintre suisse Willy Fries. Ce Prix lui a été remis à Salzbourg (Autriche). L'éloge souligne que M. Fries est un des artistes qui a réussi à associer la peinture traditionnelle à son œuvre rattachée au présent. C'est la deuxième fois que le Prix Rem-

brandt est attribué à un artiste suisse. Il vise à encourager et à conserver les œuvres traditionnelles dans la peinture.

« Ayez de la Suisse dans les idées »

(A.T.S.) L'Union suisse du fromage a entrepris en France une vaste campagne d'information intitulée « Ayez de la Suisse dans les idées ». Le gruyère et l'emmental seront particulièrement mis en valeur. Comme le public français ne semble pas encore bien au clair sur les différences qu'il y a entre gruyère et emmental, les responsables de la campagne d'information reviendront sur les caractéristiques de ces fromages. Le sbrinz est associé à la présentation de la production suisse.

La nouvelle société helvétique et la Suisse de demain

(A.T.S.) Le comité central de la Nouvelle Société Helvétique (N.S.H.) a constitué officiellement sa conférence de la « N. S.H. » pour la Suisse de demain et a créé à cet effet une commission de prospective. Son but, de cette conférence de prospective, est d'associer la génération présente et les générations montantes à un travail commun et prospectif pour déterminer quel peut être l'avenir souhaitable de la Suisse vers l'an 2000, tout en lui gardant son caractère propre.

Selon le communiqué, publié à l'issue de la séance du comité central de la « X.R.S.H. », le ministre Gérard Bauer a été nommé président de la commission de prospective. D'autre part, le comité central de la « N.S.H. » a nommé deux déléqués pour la « Commission fédérale consultative et permanente pour les étrangers en Suisse » dont la création a été décidée par le Conseil fédéral. Enfin, après avoir entendu une communication de son président central, M. Jean-Claude

Nicole, le Comité central a décidé d'organiser un séminaire au château de Lenzbourg (Argovie) sur deux thèmes importants: la mission de la nouvelle société helvétique et sa politique d'information intérieure et extérieure.

Les écrivains démissionnaires de la SES refusent d'engager la négociation avec elle

(A.T.S.) Les écrivains qui avaient démissionné en mai dernier de la société des écrivains suisses se sont réunis à Olten en octobre pour étudier la proposition de la S.E.S. d'ouvrir une négociation sur leur éventuel retour dans la société. Ils se sont finalement refusés à une telle négociation, et ont publié un communiqué pour expliquer leur refus : « Les soussignés ont décidé à l'unanimité de renoncer à engager avec la société des écrivains suisses la négociation qu'elle désirait. Ils ne peuvent approuver son indifférence politique et estiment insuffisants ses efforts syndicaux. Le groupe a décidé de se réunir prochainement afin de poursuivre ses travaux. »

Le communiqué est signé des 26 noms suivants: Peter Bichsel, Jean-Louis Cornuz, Walter M. Diggelmann, Friedrich Duerrenmatt, Ernts Eggimann, Juerg Federspiel, Dieter Fringeli, Max Frisch, Vahe Godel, Walter Gross, Ludwig Hohl, Franck Jot-

Huiles

et Graisses

** MOTUL ''

Automobiles
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS

Tél. 352-29-29

terand, Roger-Louis Junod, Peter Lehner, Kurt Narti, Herbert Meier, Adolf Muschg, Werner Schmidli, Manfred Schwarz, Joerg Steiner, Yves Velan, Walter Vogt, Alexandre Voisard, Otto F. Walter, Walter Weideliet Heinrich Wiesner.

D'autres écrivains n'ayant pas appartenu à la S.E.S., de langue française ou allemande, se sont joints au groupe d'Olten.

Nouveau chef de la division des organisations internationales

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a nommé M. René Keller, actuellement ambasadeur de Suisse à Londres, en qualité de chef de la division des organisations internationales du Département politique fédéral. M. Keller succède ainsi à l'ambassadeur Ernesto Thalmann récemment nommé chef de la division des affaires politiques et secrétaire général du Département.

Né en 1914 à Paris, M. Keller Marthalen est originaire de (ZH) et Cologny (GE). Il fréquenta les universités de Cambridge et Genève, où il obtint le doctorat en droit. Après un stage bancaire à Berlin, il entra en 1940, au Département politique. En poste successivement à Prague, La Haye et Londres, il revint à Berne en 1954 et se vit confier la direction du service d'information et de presse du Département politique. En 1957, il fut transféré à Paris en qualité de conseiller d'ambassade et de premier collaborateur du chef de mission. Le Conseil fédéral le nomma, en 1960, ambassadeur au Ghana, en Guinée, au Libéria et au Togo, avec résidence à Accra. et l'accrédita en cette même qualité au Mali en 1961. Ambassadeur en Turquie dès 1962, il fut, à partir de 1966, observateur du Département politique auprès de l'Office européen des nations unies et représentant permanent auprès des organisations spécialisées à Genève. Enfin, en février 1968, le Conseil

fédéral le nomma ambassadeur en Grande-Bretagne.

Publication suisse en cause

(A.T.S.) Quel est l'auteur du « Petit livre vert » sur la défense nationale ? Cette publication a-t-elle été subventionnée ? C'est ce que demande le député genevois Jean Ziegler (SOC) dans une petite question urgente déposée début décembre au Conseil national.

En voici le texte :

« De nombreux ménages suisses reçoivent ces jours-ci un livret de couverture verte intitulé: « La défense nationale a besoin d'armes ». Cette publication qui, apparemment, bénéficie d'un soutien financier important, contient — appuyé sur une argumentation souvent contestable — un plaidoyer fervent en faveur de l'exportation d'armes suisses à l'étranger et de l'expansion de l'industrie d'armement dans notre pays.

Venant quelques jours après le procès Buehrle, ce livret, dont l'auteur est resté anonyme et dont l'éditeur est (comme c'était le cas pour le livret rouge de la Défense nationale) une petite maison peu connue de Suisse allemande, ne lasse pas d'inquiéter.

Le Conseil fédéral peut-il nous donner l'assurance qu'aucun fonctionnaire, expert ou employé de la Confédération n'a travaillé à cet ouvrage et qu'aucun argent fédéral n'a été utilisé pour sa fabrication et sa diffusion? »

Nouvel ambassadeur au Népal

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a décidé d'accréditer M. Fritz Real, récemment nommé ambassadeur de Suisse en Inde, en cette même qualité au Népal, avec résidence à la Nouvelle Delhi. C'est ce qu'annonce un communiqué du Département politique fédéral publié récemment.

Le poids des grands, la force des faibles

(C.P.S.) Le résultat du vote du 15 novembre fera l'objet de nombreux commentaires encore, car il est exceptionnel que le refus des cantons prime la volonté populaire. Certains critiques ont pu écrire que la disposition prévoyant la double majorité du peuple et des cantons pour toute modification constitutionnelle était anachronique. A les en croire, il faudrait reléguer le fédéralisme et la souveraineté des Etats cantonaux au musée des vieilles lunes et se débarrasser une fois pour toutes de ces pratiques surannées. De là à réclamer la suppression du Conseil des Etats et l'institution d'une Chambre unique, il n'y a qu'un pas. Les partis de gauche le franchissent aisément, ainsi que certains groupes des partis gouvernementaux du centre, groupes qui réunissent surtout les jeunes générations. Les conseillers aux Etats ne seraient pas des « sages » — comme on les nomme souvent - mais des empêcheurs de danser en rond, des freins à la centralisation rêvée, des éléments retardateurs dans un monde qui réclamerait dynamisme et souplesse. Ceux qui raisonnent de cette manière oublient les leçons de l'histoire. La Suisse fut une fois déjà « Une et indivisible », sous la « République helvétique » de fâcheuse mémoire, de 1798 à 1800, Etat centralisé et unifié selon les principes révolutionnaires et napoléoniens. Ce fut une catastrophe historique, et c'est Napoléon lui-même, qui, par l'Acte de Médiation, imposa le retour à une confédération de cantons indépendants, ayant reconnu que la nature avait fait la Suisse fédéraliste. Certes, la constitution de 1848 - après la crise du « Sonderbund » - puis celle de 1874, grignotèrent assez largement les souverainetés cantonales. Mais elles subsistent en principe et en fait. Leur disparition

amènerait celle de la Confédération elle-même. Il faut en effet que subsiste cette unité dans la diversité qui constitue le caractère original de notre pays et de notre régime. Et il faut donc que les cantons — quelle que soit leur importance — aient leur mot à dire dans la conduite des affaires publiques, ne s'agit-il que des impôts. Les forts ne doivent pas majoriser les faibles.

A cela vient s'ajouter le déplacement des populations et leur concentration dans les centres urbains, qui modifient les conditions d'équilibre du pays tout entier. Lors du vote du 15 novembre dernier, la majorité po-pulaire fut de 70.000 voix en chiffres ronds, dont 60.000 provenant du seul canton de Zurich, les 10.000 dernières se répartissant entre les huit autres cantons acceptants. Ces chif-fres illustrent bien le danger qu'il y aurait à confier à la seule majorité populaire le pouvoir de décision dans des affaires aussi importantes qu'une revision de la constitution. La Suisse deviendrait le jouet des grands cantons, et tout spécialement de Zurich. Les petits n'auraient plus rien à dire et devraient à chaque coup s'incliner devant une majorité qui ne tiendrait plus aucun compte de leurs intérêts particuliers ni de leur génie. Ce danger n'existerait pas sur le seul plan politique, mais s'étendrait aux domaines de la langue et de la confession, et tout naturelle-

Le Français

3, avenue de l'Opéra Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé, vous y dégusterez la bonne fondue suisse et les délicieuses croûtes au fromage ment à celui de l'école. Bref, l'Etat fédératif en mourrait à coup sûr. Est-ce bien ce que veulent les adversaires des prérogatives cantonales et du Conseil des Etats? Ou ne voientils vraiment pas le danger que constitue tout affaiblissement ultérieur du fédéralisme? Ils devraient bien s'en expliquer clairement.

Il ne faut pas oublier les leçons de l'histoire et de l'expérience. Elles nous enseignent que, en dépit de l'arithmétique et de la logique pure, en Suisse, les faibles doivent rester forts et que les minorités doivent disposer de davantage de droits et de prérogatives que les forts. La force des faibles est un des éléments fondamentaux d'un Etat fédératif. On devrait s'en souvenir aussi à l'échelle de l'Europe à l'heure où le continent vise à se fédérer puisque l'unité totale, là aussi, est une utopie dans une entité qui veut rester démocratique. La démocratie implique la liberté des individus et celle des nations. Ou alors, il faut passer directement au totalitarisme et à la dictature.

René BOVEY.

Victoire du Fédéralisme

(C.P.S.) Il est assez rare qu'un vote fédéral constitutionnel soit tranché par la majorité des cantons contre la majorité populaire. Il est naturel qu'il en ait été ainsi en ce 15 novembre 1970 où s'affrontaient en définitive un problème de technique et de méthodes fiscales et un problème politique de fond concernant la souveraineté des cantons. D'un côté, on offrait aux contribuables des avantages momentanés et des allègements. D'un autre côté, on demandait aux cantons de se faire harakiri et de sacrifier une nouvelle parcelle de leur autonomie et de leur pouvoir de décision sur l'autel de la technocratie fiscale. La manière de poser le problème était insidieuse puisqu'on ne pouvait donner

qu'une seule réponse à deux questions. En politique aussi, il ne faut pas mélanger les genres.

Les partisans du projet officiel de réforme des finances avaient basé toute leur argumentation sur ses avantages matériels. Ils passaient comme chat sur braise sur la suppression du droit de co-décision des cantons en matière d'impôts fédéraux. Ils sont victimes de la dualité de leur jeu. Les cantons n'ont pas voulu vendre leur droit d'aînesse pour un plat de lentilles fiscales. Le fédéralisme a remporté une importante victoire, et la Suisse n'est pas mise en péril, bien au contraire. Elle reste ainsi fidèle à son passé et à ses institutions les plus originales. Elle a refusé de modifier son visage et d'altérer son âme. Les cantons restent des Etats. La Confédération qui est leur fille voulait devenir leur mère. Ce changement contrenature a été refusé.

La majorité des cantons rejetants est nette: 12 plus 4 demicantons, contre 7 plus les deux Bâle. Zurich a accepté le projet officiel à une majorité massive de 144.424 voix contre 50.973; Berne accepte aussi par 60.152 voix contre 33.498, mais le Jura a refusé par 4.954 voix contre 3.893, les districts de Courtelary, La Neuveville et Laufon étant acceptants. Les cantons dits primitifs repoussent le projet, ce qui était à prévoir, mais aussi Vaul, Valais, Genève et Fribourg, comme Lucerne, St-Gall, les Grisons et Argovie

René DOUILLARD

FLEURISTE

38, av. de la République Tél. VOL. 87-98 PARIS-11°

Livre dans le monde entier par INTERFLORA

en Suisse allemande. Le Tessin n'a naturellement pas désavoué M. Celio, mais avec une participation au vote de 20,7 % seulement, la moyenne suisse étant de 40,4 %.

Si la majorité des Etats est sans équivoque, celle de la majorité populaire rejetante ne l'est pas moins puisque 365.996 citoyens ont accepté le projet et 296.920 l'on rejeté. Si cette majorité avait été seule déterminante, 12 cantons et quatre demi-cantons se seraient sentis majorisés, et il en serait né un sentiment de malaise durable. Sur ce point, la constitution est donc sage de prévoir la double majorité du peuple et des cantons dans tous les cas où il s'agit de modifier la charte fondamentale du pays. Il serait périlleux de renoncer à cette clause qui est garante de l'équilibre confédéral et des droits des minorités.

Le refus du projet de réforme des finances ne va pas vider la caisse fédérale, qui se porte au reste fort bien et qui s'apprête à débourser un milliard supplémentaire selon les prévisions de budget pour 1971, toutes les dépenses étant couvertes. Il ne faut donc pas crier misère.

Les contribuables qui espéraient des allègements, et notamment la correction de la fameuse « progression à froid », ont au reste la possibilité de s'assurer les avantages que le projet leur promettait. Pour ce faire, ils n'ont qu'à signer l'initiative qui est en train, et qui reprend tous les éléments matériels de la réforme, en maintenant cepandant les taux et la durée des impôts fédéraux dans la constitution.

Le vote du 15 novembre a démontré que les cantons veulent conserver le droit de se prononcer en dernier ressort en matière d'impôts fédéraux. Les contribuables doivent tenir compte de cette volonté. En assurant le succès de l'initiative intitulée « Pour les droits du peuple et des cantons en matière d'impôts », ils obtiendront des avantages financiers, tout en conser-

vant aussi leur droit de regard sur les finances fédérales, droit dont ils auraient été dépossédés par le projet officiel. Ils auront ainsi le beurre et l'argent du beurre, occasion assez rare pour qu'on s'empresse de la saisir. Ils retrouveront ce qu'ils croyaient avoir perdu sur le plan matériel, mais sans concession majeure sur le plan politique. Dès que l'initiative aura abouti, il appartiendra au parlefaire vite, ce qui est techniquement possible, quoi qu'on en ait dit.

René BOVEY.

« Prix Japon » pour la télévision suisse alémanique

(C.P.S.) La distinction très appréciée du « Prix Japon » a été attribué à la télévision suisse alémanique et rhéto-romane pour son émission « Les fourmis et leur milieu ambiant dans le monde animal », de Hans A. Traber. Par cette contribution. la télévision suisse alémanique représentait la S.S.R. au concours international d'émissions éducatives, organisé par la société japonaise de radio et télévision N.N.K. du 4 au 19 novembre. Le film suisse a été présenté dans la catégorie « Emissions pour classes secondaires ». Le « Prix Japon » est doté d'un prix en espèces de 2.000 dollars.

Un Suisse a accompagné le Pape en Extrême-Orient

(A.T.S.) M. Gérard Burrus, un des administrateurs de la manufacture « Burrus et Cie », fabrique de cigarettes, de Boncourt, a accompagné Paul VI dans son voyage en Extrême-Orient.

M. Gérard Burrus était invité à titre de «Gentilhomme du Pape» (le nouveau nom des anciens «cameriers de cape et d'épée»). L'industriel jurassien est Grand officier de l'ordre des chevaliers du Saint-Sepulcre de Jérusalem et de l'ordre de Malte.

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter et à tronçonner + **GF** +

Raccords à bague de serrage système SERTO, cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11° Tél.: 700-37-42 à 37-44

Télex : 23922 Fischer Paris

La Suisse et le monde

(A.T.S.) — Interdépendance dans une conférence, prononcée précédemment à Genève, sur le thème : « La Suisse et le Monde », devant la section génevoise de l'Association suisse pour les Nations Unies, le conseiller fédéral Pierre Graber, chef du Département politique, a souligné l'impossibilité pour notre pays de vivre dans l'isolement. La Suisse ne peut ériger de barrière contre le progrès, l'automation et la science, pas plus qu'elle ne pourrait éviter un nuage nucléaire ni les effets de la pollution. Prendre conscience de son interdépendance n'implique aucune diminution de sa personnalité, savoir s'il faut coopérer, aucune dilution de son individualité.

S'il y a un « miracle suisse », a poursuivi M. P. Graber, il tient au fait que « cette Suisse dont on critique si souvent le matérialisme, a subsisté depuis près de 7 siècles en vertu des liens invisibles tissés dans le cœur de ses citovens, en vertu des valeurs purement abstraites et morales ». Le Conseil fédéral ne saurait songer à mettre ces valeurs en cause. Notre santé est le produit du fédéralisme et de la démocratie directe, notre sécurité, le produit de la neutralité armée. Cette dernière, a relevé M. P. Graber, « nous sera nécessaire et sera utile au Monde aussi longtemps qu'un système valable de sécurité n'aura été institué. »

- Marché commun - Abordant le problème de l'intégration économique de l'Europe occidentale, le chef du Département politique a déclaré que la Suisse « prend au sérieux le caractère et le devenir politiques du Marché commun, ce qui l'empêche d'envisager une adhésion même avec réserves de neutralité ». Il convient donc de trouver une autre formule. La tâche sera difficile. Le succès n'est pas garanti, mais ce qui nous donne de l'espoir, a indiqué M. P. Graber, c'est que

les membres du Marché commun « sont conscients non seulement de l'importance économique de la Suisse, mais aussi de la valeur politique de sa neutralité. Dès lors, un arrangement satisfaisant correspondrait aux intérêts des deux parties ».

— Sécurité européenne — Abordant le projet d'une éventuelle conférence sur la sécurité européenne, M. P. Graber a indiqué que la Suisse a l'intention, si cette réunion a lieu, d'y faire entendre sa voix pour faire « ressortir l'importance du droit international et la nécessité de

GRAND STOCK
de
PETITS ROULEMENTS
RADIAUX
Alésage: 1½ à 10½

ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S. A.

REPRÉSENTANT:
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURSEVOIE
333.46.54

Une gamme R. M. B.

le renforcer ». Les pays du pacte de Varsovie mettent l'accent sur une déclaration de renonciation à la force, ceux de l'Otan sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces armées. La renonciation à la force constitue un principe déjà reconnu du droit des gens, et, a relevé M. P. Graber, « on peut se demander si sa simple raffirmation le rendrait plus opérant ».

« Il serait nécessaire de le préciser et, à notre avis du moins, de l'assortir d'une clause d'arbitrage ». Quant à la réduction des armées et des armements, la Suisse, n'étant membre d'aucune des deux alliances, ne pourrait que manifester son intérêt au principe d'une réduction des appareils militaires qui l'entourent et sa conviction que la sécurité européenne est fonction d'un équilibre entre l'Est et l'Ouest?

Une telle conférence aborderait aussi les questions économiques, et là « tout le monde est conscient de la nécessité de favoriser les échanges ». Les échanges technologiques, intellectuels et culturels seraient aussi à l'ordre du jour. Dans tous ces domaines, a déclaré M. P. Graber, la Suisse est «naturellement» en faveur de la suppression des discriminations, des barrières, des obstacles. Elle croit en la vertu des échanges culturels « sous condition qu'on n'entende pas par là le simple transport d'objets de propagande ». Concluant sur ce point, M. P. Graber a estimé que tant que l'atmosphère ne se sera pas éclaircie entre Moscou et Washington, « les chances de succès d'une conférence préparatoire ou exploratrice seront minces ».

 Nations Unies — Si la Suisse est « partie intégrante de l'organisation technique des Nations Unies, elle n'est en revanche pas incorporée à l'organisation politique, et cela pour une raison, la neutralité, a déclaré M. P. Graber. Notre abstention n'est pas définitive. Le dossier de notre adhésion éventuelle est ouvert. Les Nations Unies étant une organisation humaine à but politique et non pas une académie de droit, les problèmes juridiques de l'adhésion, a déclaré M. P. Graber « ne doivent pas être traités avec trop de purisme et de riqueur, mais bien plutôt sous l'angle des réalités de la vie internationale ».

Si la Suisse adhérait à l'Onu, elle devrait, d'une manière ou d'une autre « formuler une réserve de neutralité, principalement en ce qui concerne les éventuelles et hypothétiques sanctions militaires », prévues par la Charte des Nations Unies, a indiqué M. P. Graber, En regard de l'ampleur de la tâche qui incombe à la communauté des nations, « il ne doit pas être impossible de trouver des formules permettant aux Etats neutres de se sentir à l'aise dans une organisation dont ils partagent l'idéal et les objectifs. Réciproquement, un Etat neutre comme le nôtre devrait admettre qu'il ne pourra jouer pleinement son rôle s'il ne participe pas aussi à l'activité politique de l'Onu ».

— Aide au développement — En conclusion, le chef du Département politique a souligné que la Suisse veut intensifier et rendre plus efficace son aide au développement. « La part que nous avons prise jusqu'ici à cette tâche d'intérêt général ne correspondant en effet ni à la place que nous occupons parmi les pays développés, ni à nos possibilités matérielles », a relevé M. P. Graber.

La phase expérimentale à l'E.P.F.Z.

(A.T.S.) Depuis le 1er octobre de cette année, l'arrêté fédéral sur les écoles polytechniques fédérales est en vigueur. Au cours de la période transitoire qui vient de commencer, l'école polytechnique fédérale de Zurich va tenter, en l'espace de 5 ans, de trouver et d'appliquer un système de participation des étudiants et des assistants aux principales décisions. Telle est la « Phase expérimentale ». Le point chaud, dans cette réforme de la vie universitaire, semble bien être la division d'architecture, où des professeurs se sont vus en butte à des protestations, voire à des démarches entreprises contre eux. La presse zuricoise s'est montrée sévère à l'égard des étudiants. C'est ainsi que la « N.G.Z. » (Nouvelle Gazette de Zurich) parle d'épreuve de force visant à créer un véritable conflit. Le processus, selon le quotidien zuricois est le suivant : On exerce une pression sur un organe de décision afin de chercher à lui imposer une solution. Si cela ne réussit pas, on le déclare inapte à toute action et on le remplace par une commission convenant mieux aux objectifs qu'on se propose d'atteindre.

L'union des étudiants de l'E.P. F.Z. interprète les choses de façon totalement différente. Elle rejette la faute sur les professeurs qui, à ses yeux, utilisent une tactique dilatoire et ne se montrent nullement disposés à permettre aux étudiants de participer aux décisions. Or, le projet de participation prévoit l'occupation par des étudiants et des assistants d'un tiers des sièges prévus dans les organes de décision.

Le 30 octobre dernier, une séance des professeurs de la division d'architecture a été interrompue par l'entrée inopinée de 46 étudiants, dont l'un a lu une résolution dans laquelle la réunion en question était qualifiée de non représentative de l'opinion générale puisque ni les étudiants ni les assistants n'y avaient de délégués. Aussi, poursuivait la résolution, les décisions prises par les professeurs au cours de cette séance étaient-elles illégales. L'intervention des étudiants avait été décidée la veille. La conférence professorale a été annulée par suite du refus des protestataires de quitter la salle.

Le recteur de l'E.P.F.Z., M. P. Marmier, a déclaré, à la suite de cet incident, que les professeurs avaient le droit, en vertu du règlement encore en vigueur, de tenir des réunions pour discuter des questions relatives à l'enseignement. La loi de 1854, pour autant qu'elle ne contrevient pas au statut transitoire, reste applicable.

Cependant, l'ancien règlement devra être modifié dans le sens voulu par le statut transitoire. Il devra être possible de créer de nouveaux organes dans lesquels siègeront des étudiants et des assistants. Mais seule, de l'avis du recteur, cette modification du règlement — et on peut espérer qu'elle se réalisera dans peu de temps — permettra de donner de nouvelles attributions et une nouvelle composition à la conférence de la division. Cette adaptation, décidée par le Conseil fédéral, sur préavis du conseil d'école, fait l'objet d'une procédure de consultation.

La division d'architecture a ellemême déjà mis au point un projet visant à créer un nouveau conseil capable de remplacer l'actuelle conférence et d'accueillir des délégués des étudiants et des assistants dans la proportion d'un tiers. Ce projet a été élaboré par une commission paritaire de neuf membres. Les étudiants essaient-ils d'accélérer la mise en application de ce projet ou y a-t-il une divergence sur le projet lui-mênie ? On le saura bientôt.

Port d'uniformes étrangers en Suisse et de l'uniforme militaire suisse à l'étranger

(C.P.S.) Le Conseil fédéral a remplacé son arrêté du 30 juillet 1954 interdisant le port d'uniformes étrangers en Suisse par un nouvel arrêté concernant le port d'uniformes étrangers en Suisse et de l'uniforme militaire suisse à l'étranger. Le premier chapitre du nouvel arrêté, qui correspond en principe à la teneur du précédent, règle le port d'uniformes étrangers en Suisse, port qui est interdit sans une autorisation accordée par le Département politique fédéral. Le deuxième chapitre règle le port de l'uniforme militaire suisse à l'étranger ; les dispositions de ce nouveau chapitre ne figuraient jusqu'ici qu'aux chiffres 150 et 207, 2e al., du règlement de service. En principe. le port de l'uniforme militaire suisse à l'étranger reste interdit, sauf autorisation du Département militaire fédéral.